

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 19 Mai 2015, après convocation légale reçue le 13 Mai 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
M. Michel TERRISSE, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Demande de subvention pour l'Association AMF Music Festival

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, indique à l'assemblée que l'association AMF Music Festival organise sa 4^{ème} édition du Rhinoférock Festival de Pernes les Fontaines, évènement incontournable de la région.

L'année dernière, la Communauté de Communes a octroyé une subvention d'un montant de 2 000 €.

Aujourd'hui, le Festival du Rhinoférock est inscrit comme un évènement majeur de la période estivale. L'association a la volonté déterminer de minimiser l'empreinte écologique de l'évènement, permettant à la Région PACA, le Département de Vaucluse, à la Communauté de Communes et à la ville de Pernes les Fontaines de pouvoir être signataire et d'inscrire cette manifestation dans le cahier de charges de l'agenda 21.

Pour l'année 2015, l'association va mettre en place un avant goût du festival en faisant déambuler durant le week-end du festival le groupe de rock français « ROCKBOX »

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 04/06/15

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

dans les communes membres de la Communauté de Communes pour inscrire ce festival comme projet intercommunal.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 5 000 € afin de financer une partie de ces actions.

La Commission de la Vie Communautaire réunie le 11 mai 2015 propose de verser une subvention de 2000.00 €.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

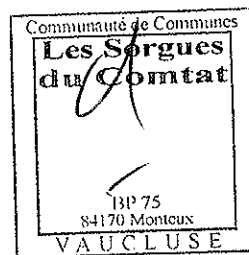
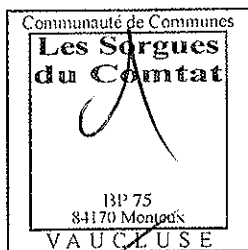
DECIDE de verser une subvention d'un montant de **2 000.00 €** l'Association AMF Music Festival pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :